



**BGL
BNP PARIBAS**

Règlement concours E-LAKE 2018 « Aller-Retour Night Rider »

Article 1 : Dénomination

BGL BNP Paribas, 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, organise un jeu-concours « **Aller-Retour Night Rider** »

Article 2 : Durée

Le jeu-concours « **Aller-Retour Night Rider** » est organisé du 31 juillet 2018 au 6 août 2018 sur la page Facebook de BGL BNP Paribas : Startin' by BGL BNP Paribas.

Article 3 : Participation au jeu

Le simple fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement. Une seule inscription sera prise en compte par personne. Jeu concours sans obligation d'achat.

Article 4 : Modification

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu-concours repris à l'article 1. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

Article 5 : Responsabilité

En cas d'annulation du jeu-concours par BGL BNP Paribas, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision. La responsabilité de BGL BNP Paribas ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

Article 6 : Principe du jeu

Le jeu-concours « **Aller-Retour Night Rider** » est proposé de façon ponctuelle et vise à faire gagner les prix repris sous l'article 7. Les participants sont invités à commenter le post du concours sur la page Facebook Startin' by BGL BNP Paribas pour participer au tirage au sort.

Article 7 : Lots

Le jeu-concours « **Aller-Retour Night Rider** » prévoit de gagner pour le gagnant un aller-retour (domicile du gagnant – E-Lake – E-Lake – domicile du gagnant) pour un jour défini de l'évènement à savoir le 10 ou le 11 août 2018.

Le prix ne pourra en aucun cas être remplacé ou échangé en espèces.

Article 8 : Attribution des lots

Le gagnant devra fournir les informations suivantes à BGL BNP Paribas :

- Son nom et prénom
- Son adresse de domicile
- Son numéro de téléphone
- Le jour pour lequel il souhaite profiter de la navette Night Rider
- Les horaires pour lesquels il souhaite profiter de la navette Night Rider

Ses données seront transmises à l'entreprise « Sales-Lentz » pour l'organisation du trajet du gagnant.

Article 9 : Communications

Toute communication relative au présent jeu-concours doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.
Communication
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg

Article 10 : Données à caractère personnel

Les coordonnées des participants sont utilisées conformément à la Loi du 2 août 2002 modifiée afin de gérer les participations et l'attribution des gains.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participants lors de leur inscription au jeu-concours sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant, ainsi qu'un droit de rectification des ces informations qu'il pourra exercer par courrier à l'adresse mentionnée à l'article 9.

Article 11 : Compétence judiciaire et droit applicable

Les relations entre BGL BNP Paribas et les participants au jeu-concours sont soumises au droit luxembourgeois.

Les tribunaux du Grand-duché de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu-concours proposé, la Banque pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du participant.